



CONFÉDÉRATION SUISSE
BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} juin 1953

Classe 71f

Demande déposée: 11 décembre 1950, 20 h. — Brevet enregistré: 15 février 1953.

BREVET PRINCIPAL

Tavannes Watch Co. S. A., Tavannes (Suisse).

Montre portefeuille.

La présente invention a pour objet une montre portefeuille; cette montre portefeuille est caractérisée par le fait que son cabinet comprend un cadre quadrilatère dont les traverses sont assemblées au moyen de tétons fixés au voisinage des extrémités de deux traverses opposées et qui pénètrent dans des trous axiaux des deux autres traverses, les traverses portant les tétons présentant, en outre, des prolongements servant à l'articulation de la montre sur le portefeuille.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en plan d'une montre portefeuille dans laquelle une des coquilles du portefeuille a été supprimée.

La fig. 2 est une coupe suivant II—II de la fig. 1, à échelle agrandie, et

la fig. 3 est une coupe d'un détail de la fig. 2, à échelle encore agrandie.

Dans la forme d'exécution représentée, le portefeuille comprend deux coquilles 1 et 2 articulées l'une sur l'autre en 3. La coquille 2 porte en outre des charnons 4 servant à l'articulation de la montre. Cette dernière présente un cabinet formé de deux parties, l'une, en forme de calotte 5, enfermant le mouvement, l'autre, désignée par 6, constituée par un cadre quadrilatère auquel sont fixés la glace 7, le cadran 8 et une plaque porte-mouvement 9.

Ce cadre 6 comprend deux traverses opposées 10 faites de barres minces, de section droite rectangulaire, portant à chacune de leurs extrémités un téton 11. Ces tétons pénètrent dans des trous axiaux 12, pratiqués dans les deux autres traverses, désignées par 13, du cadre 6, et qui sont formées de barres profilées, relativement épaisses. Des trous taraudés 14 perpendiculaires aux trous 12 communiquent avec ces derniers. Des vis 15, prenant dans ces trous 14, bloquent les tétons 11 dans les trous 12. Ces vis 15 servent en même temps à la fixation de la plaque porte-mouvement 9 sur le cadre 6. Les traverses 13 du cadre 6 présentent chacune une gorge 16 recevant la glace 7, et des rainures 17 et 18 recevant respectivement le cadran 8 et la plaque 9.

Les traverses 10 présentent chacune un prolongement 10^a servant à l'articulation de la montre sur les charnons 4 de la coquille 2 du portefeuille.

REVENDICATION:

Montre portefeuille, caractérisée par le fait que son cabinet comprend un cadre quadrilatère dont les traverses sont assemblées au moyen de tétons fixés au voisinage des extrémités de deux traverses opposées et qui pénètrent dans des trous axiaux des deux autres traverses, les traverses portant les tétons présentant en outre des prolongements servant à l'articulation de la montre sur le portefeuille.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Montre suivant la revendication, caractérisée par le fait que les traverses portant les tétons sont constituées par des barres minces de section droite rectangulaire, tandis que les autres traverses sont formées de barres relativement épaisses dans lesquelles sont pratiquées des rainures pour la fixation de la glace et d'une plaque porte-
10 mouvement.

2. Montre suivant la revendication, caractérisée par le fait que les trous dans lesquels

pénètrent les tétons communiquent avec des trous taraudés dans lesquels se vissent des pièces de blocage pour les tétons. 15

3. Montre suivant la revendication et les sous-revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que lesdites pièces de blocage sont constituées par des vis servant également à la fixation sur le cadre de la plaque porte-
20 mouvement.

Tavannes Watch Co. S. A.

Mandataire: A. Bugnion, Genève.

